

**La flambée des prix des intrants et matières premières au  
niveau mondial et ses conséquences sur le fonctionnement  
concurrentiel des marchés nationaux**

**Note de référence en vue d'une autosaisine pour la production d'un avis du  
Conseil de la Concurrence conformément à l'article 4 de la loi 20-13 relative  
au Conseil de la Concurrence**

# I. Contexte, objectifs et périmètre de l'avis

## 1. Origine et contexte de l'avis

Depuis le deuxième trimestre de l'année 2020, qui a coïncidé avec le début de l'allègement des restrictions sanitaires, les cours de la plupart des grandes familles des produits de base appelés communément «commodities»<sup>1</sup> sont entrés dans une tendance haussière qui s'est renforcée courant 2021, puis s'est accentuée davantage durant le premier trimestre de 2022 où certains produits ont connu des niveaux de prix records.

Cette montée des cours des produits de base résulte d'un fort déséquilibre entre l'offre et la demande sur les marchés concernés, particulièrement sous l'effet d'une reprise rapide et simultanée de la demande mondiale, émanant des grands pays importateurs, tels que la Chine, les États-Unis et l'Europe. Parallèlement, l'offre en ces produits n'a pas pu suivre cette demande en raison de la pénurie des matières premières et des dysfonctionnements au sein des chaînes de valeur, accentuée par les perturbations du transport maritime.

A cela s'ajoute un facteur d'ordre financier lié à la spéculation puisque les fonds d'investissement se sont de plus en plus positionnés sur les marchés boursiers des matières premières. L'abondance des liquidités et des taux d'intérêts proches de 0% ont probablement accentué ce facteur.

L'autre facteur explicatif de la flambée des cours des matières premières, notamment le pétrole et le blé, est plutôt géopolitique en relation avec les conséquences du conflit Russie-Ukraine, depuis le début de 2022.

A ce titre, il convient de rappeler que la Russie est le premier exportateur au monde de gaz naturel et le deuxième exportateur de pétrole brut. La Russie et l'Ukraine ensemble, ont représenté en 2020 près de 35 % des exportations mondiales de blé.

Ainsi, ces hausses résultent d'une extrême volatilité des prix<sup>2</sup> liée aux incertitudes qui pèsent aussi bien au niveau des conditions relatives à la reprise économique mondiale post-Covid que des tensions géopolitiques.

L'exemple type de cette forte volatilité est le rebond brutal des prix des matières premières au cours du mois de mars qui a pris tous les pays du monde de court: Le baril de Brent par exemple, qui se négociait à 110 dollars le 3 mars 2022, a atteint 130 dollars le 8 mars 2022 avant de retomber en dessous de la barre des 100 dollars, mardi 15 mars 2022, soit une variation de près de -23% entre ces deux dernières dates.

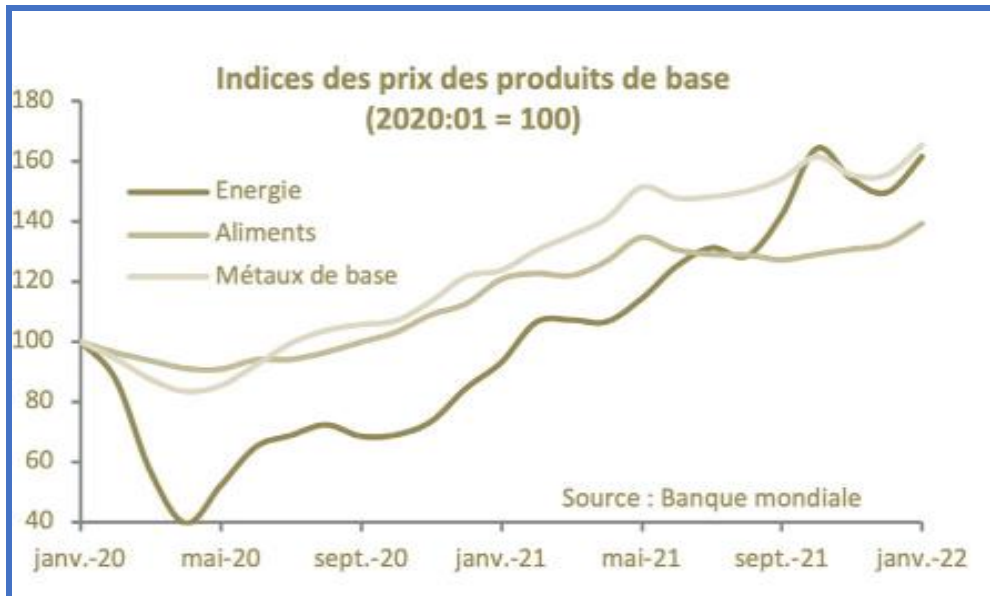
---

<sup>1</sup> «Commodities» vient du terme anglais «commodity» pour désigner les matières premières et produits de base (métalliques, agricoles, énergétiques, etc). Ces produits présentent peu de différences d'un fournisseur à l'autre et connues des acheteurs. Les «commodités» sont souvent opposés aux «spécialités».

<sup>2</sup> La volatilité représente la rapidité d'évolution des prix aussi bien à la hausse qu'à la baisse. A ne pas confondre avec la tendance qui est le sens de variation du marché : Haussier ou baisse.

Au plan mondial, comme le montre le graphique ci-après, les prix des matières premières énergétiques ont augmenté de près de 74%<sup>3</sup>, entre janvier 2021 et janvier 2022, d'environ 14,5% pour les produits alimentaires et plus de 33% pour les métaux<sup>4</sup> sur cette période.

**Graphique 1** : Evolution de l'indice des produits de base de la banque mondiale



*Source* : Notre de conjoncture de la DEPF sur la base des données de la banque mondiale

Dans le détail, l'analyse préliminaire des répercussions de la hausse des cours des matières premières sur les niveaux des prix au niveau des grandes économies mondiales, montre que l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis, par exemple, a augmenté de 7,9 %<sup>5</sup> entre février 2021 et 2022.

Cette évolution est le résultat de l'accroissement de 7,9% de l'indice des prix des produits alimentaires, soit la plus forte augmentation sur une année depuis juillet 1981 et de la progression de 25,6% de l'indice des prix des produits énergétiques.

Dans la zone Euro, l'indice des prix à la consommation a affiché une hausse de 5,9%<sup>6</sup>, alimentée par l'envolée des prix de l'énergie qui s'affichent en hausse de 32%<sup>7</sup> et par l'accroissement de l'indice des prix des produits alimentaires de 4,2%<sup>8</sup>, en glissement annuel (février 2021 et 2022).

<sup>3</sup> Note de conjoncture du mois de février publiée par la direction des études et des prévisions financières du ministère des Finances

<sup>4</sup> <https://www.worldbank.org/en/research/commodity-markets>

<sup>5</sup> Le Bureau of Labor Statistics (BLS) des États-Unis

<sup>6</sup> Chiffres publiés par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Ibid.

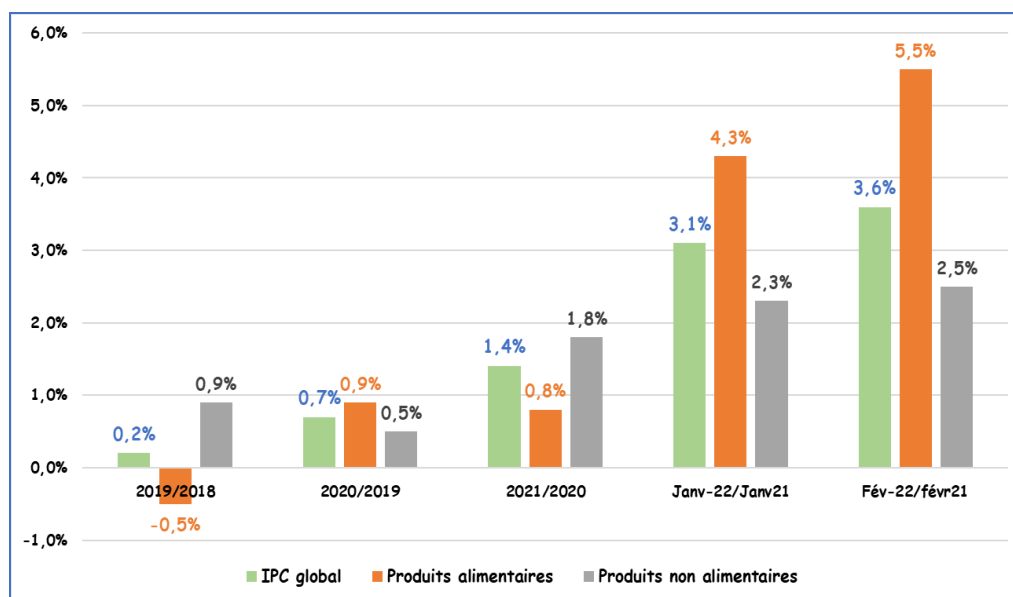
L'indice des prix à la consommation en Espagne, par exemple, qui est notre voisin le plus proche, a augmenté de 7,6 % en février 2022 et a bondit à 9,8% en mars 2022, soit la plus forte hausse depuis 1985.

Au plan national, le Maroc ne fait pas exception vu que ses marchés opèrent dans un environnement entièrement libéralisé et dans la mesure où une bonne partie des intrants et matières premières sont importés, particulièrement l'énergie et les céréales. En effet, le Maroc importe près de 90% de ses besoins en énergie et environ la moitié en céréales et par voie de conséquence, il est tout à fait logique que ses marchés soient impactés par leur exposition à l'évolution des cours mondiaux.

Selon les données du Haut-Commissariat au Plan (HCP), la variation de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC)<sup>9</sup> a atteint 3,6 % en février 2022, soit le niveau le plus élevé enregistré depuis quelques années où cette variation a toujours oscillé entre 0,2% en 2018 et 1,4% en 2021.

Toutefois, cette variation est beaucoup plus prononcée pour les produits alimentaires dont l'IPC a connu une explosion au cours des deux premiers mois de l'année 2022 en passant d'une moyenne qui dépassait rarement les 1% à presque 5,5% durant le mois de février 2022.

**Graphique 2** : Evolution de l'indice des prix à la consommation pour la période 2018-février 2022.



Source : Reconstitué à partir des données de l'HCP

C'est dans ce contexte marqué par de fortes augmentations des prix de vente aux consommateurs au niveau des marchés nationaux, susceptibles de perturber leur

<sup>9</sup> L'Indice des Prix à la Consommation est un indicateur utilisé pour mesurer l'évolution dans le temps et dans l'espace du niveau global des prix relevés au niveau du commerce de détail des biens et services acquis ou utilisés par les ménages pour la consommation.

fonctionnement concurrentiel que s'inscrit l'avis que compte lancer le Conseil de la Concurrence.

## **2. Objectifs de l'avis**

A rappeler que de nombreuses études empiriques ont été menées sur ce sujet, notamment celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui ont montré que les périodes de crises, comme celle que nous traversons actuellement, sont des périodes où peuvent apparaître des pratiques anti-concurrentielles dans les marchés de produits de base, certains opérateurs pouvant être tentés de maximiser leurs gains en accroissant leurs niveaux de marge.

Tenant compte du contexte économique actuel, marqué par une hausse des prix de vente aux consommateurs quasi-généralisée et touchant pratiquement tous les produits de base, la question suivante se pose : est ce que les niveaux de ces hausses constatées sur le marché local sont tributaires uniquement des facteurs exogènes relatifs à la flambée des matières premières importées ou seraient liées à des éléments illicites relatifs à des pratiques interdites par la loi 104-12, en l'occurrence des ententes ou des abus de position dominante?

Pour y répondre, le Conseil de la Concurrence se propose comme objectif d'apporter les éléments de réponse et de compréhension aux raisons profondes des récentes fluctuations des prix de vente au niveau national, d'évaluer leurs impacts sur les marchés nationaux et de recommander éventuellement les mesures à même de rétablir le fonctionnement concurrentiel desdits marchés.

## **3. Périmètre de l'avis**

L'avis sera organisé autour de trois grands axes : le premier a trait à l'analyse de l'évolution récente des prix et des cours au niveau international, le deuxième portera sur les principales causes de cette tendance haussière, et le troisième concernera l'examen de son impact sur les prix de vente aux consommateurs au niveau national, notamment l'appréciation du degré de corrélation entre les deux variables suivantes: évolution des prix au niveau mondial avec les prix de vente au niveau national.

## **II- Méthodologie et critères de choix des produits concernés par l'avis**

Les principes généraux qui ont guidé la sélection des produits et des secteurs concernés par la note se basent sur les trois éléments suivants: le premier porte sur la nature des produits (produit de première nécessité ou pas), le deuxième concerne son degré de dépendance par rapport aux marchés internationaux (produit fabriqué

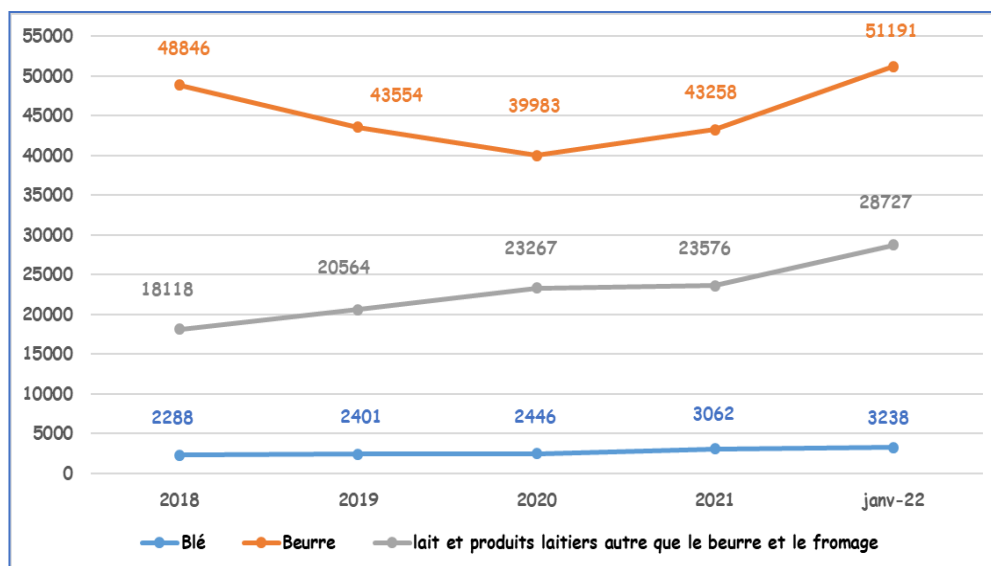
localement ou importé) et le troisième a trait aux niveaux de hausses de leurs prix de vente enregistrées sur le marché local (très fortes augmentations).

Par ailleurs, il convient de noter que l'analyse sera portée sur deux périodes distinctes : une première période plus large couvrant l'évolution annuelle des quatre dernières années (2018-2021) et une deuxième qui se focalisera sur les trois premiers mois de 2022, durant lesquels ont été constatées des fortes fluctuations des prix de vente aux consommateurs sur le marché national.

Le choix de 2018 est justifié par l'objectif d'apprécier l'évolution des prix par rapport à une période de référence d'avant la crise sanitaire.

Les graphiques ci-après retracent l'évolution des prix à la tonne de certains produits importés sur les deux périodes proposée ci-dessus :

**Graphique 3:** Evolution des prix à la tonne à l'importation de certains produits alimentaires (2018-janvier 2022).



*Source : Fait à partir des données de l'Offices des Changes*

Il ressort du graphique ci-dessus que le prix du blé importé a connu, au cours des quatre dernières années, une tendance haussière passant de 2288 Dh/t en 2018 à 3062 Dh/t en 2021, soit un accroissement de 33,8%. L'augmentation est aussi confirmée pour le mois de janvier 2022 dans le mesure où son prix a atteint 3238 Dh/t contre 2670 Dh/t en janvier 2021, soit 21,2%.

A rappeler dans ce cadre que les importations du blé, évoluent selon la production nationale. L'approvisionnement du Maroc en blé est assuré à parts presque égales en moyenne par la production nationale et par les importations<sup>10</sup>.

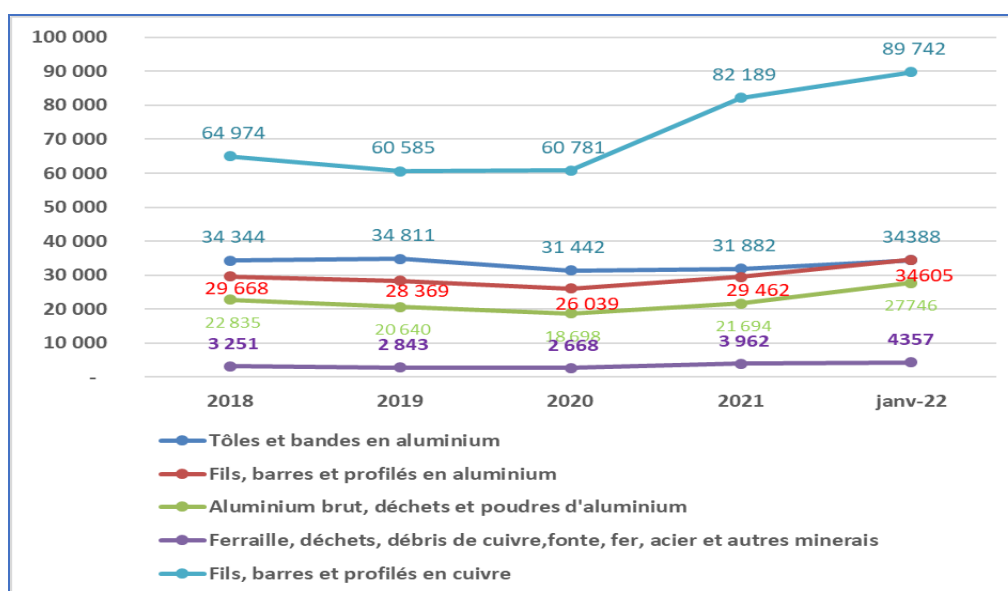
<sup>10</sup>L'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL).

Pour ce qui concerne les légumineuses, l'analyse portera uniquement sur les lentilles. En effet, il s'agit d'un produit que le Maroc importe massivement, soit environ 60% de ses besoins<sup>11</sup>. Quant aux autres légumineuses, les pois-chiches<sup>12</sup> et les haricots..., le Maroc dispose d'une importante production locale lui permettant d'assurer en grande partie ses besoins en ces produits<sup>13</sup>.

S'agissant du beurre, il y a lieu de signaler que la couverture des besoins nationaux en ce produit est assurée à hauteur d'environ 30 % par la production nationale et le reste est importé<sup>14</sup>.

Ce produit a, lui aussi, vu son prix à l'importation augmenté passant de 39 983Dh/t en 2021 à près de 43 258Dh/t en 2022, soit une hausse de 8,2%. Ce prix s'est accru de presque 37% en mois de janvier 2022 comparé au même moi de l'année précédente.

**Graphique 4 :** Evolution des prix à la tonne à l'importation de certains produits sidérurgiques (2018-janv22)



Source : Fait à partir des données de l'Office des Changes

Le secteur de la sidérurgie souffre du manque de la matière première, à savoir la ferraille et la billette. Il y a un approvisionnement local qui couvre environ 30 à 40% des besoins du secteur, les 60 à 70% restants, sont importés.

En ce qui concerne les fils, barres et profilés en cuivre, le prix à la tonne a connu une forte progression, passant de 60 781 Dh/t en 2020 à 82 189 Dh/t en 2021, soit une

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> ONICL : la production locale en pois chiches garanti près 90% des besoins nationaux.

<sup>13</sup> Faute de disponibilité de données chiffrées, il n'a pas été possible de présenter l'évolution des importations de ce produit.

<sup>14</sup> Rapport de synthèse sur l'agriculture au Maroc, Rachid Harbouze.

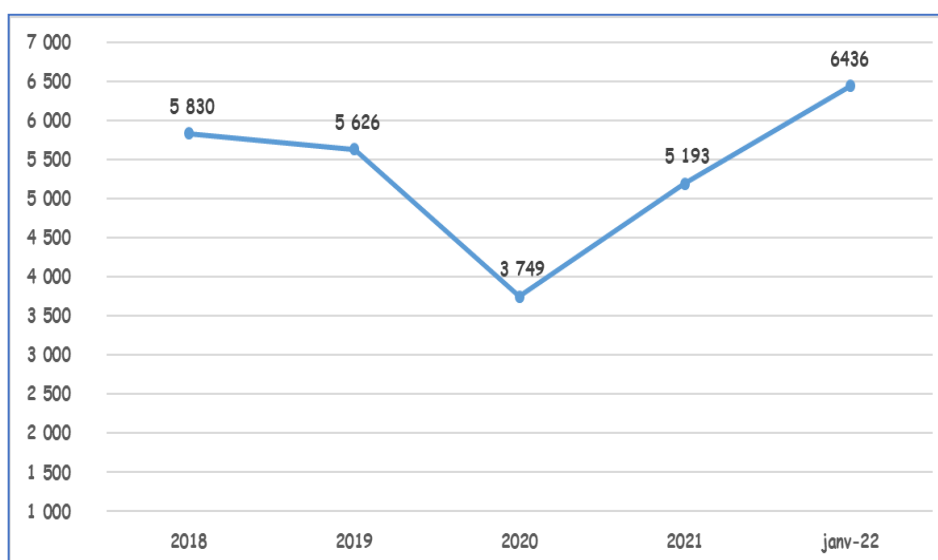
augmentation de 35,2%. Cette hausse est d'autant plus accentuée en janvier 2022 où le prix à la tonne a atteint 89 742 Dh contre 71 951 Dh/t en janvier 2021, soit +24,7%.

S'agissant des matériaux de construction, le Maroc a consommé en 2019, environ 1,2 million de tonnes de ronds à béton et 250 000 à 400 000 tonnes de fil machine. Le Maroc a importé en 2019, l'équivalent de 295 000 tonnes de rond à béton et de fil machine<sup>15</sup>.

L'un des principaux matériaux de construction qui a connu une augmentation manifeste depuis quelques mois est le rond à béton utilisé dans la construction.

Ce dernier est dépendant des prix de la ferraille. Ainsi, son prix est passé de 2668 Dh/t en 2020 à 3962 Dh/t en 2021, soit une augmentation de plus de 48%. Sur le mois de janvier 2022, son prix a cru de près 36,6% par rapport à janvier 2021.

**Graphique 5** : Evolution des prix à la tonne à l'importation du Gas-oils et fuel-oils (2018-janv22)



*Source : Fait à partir des données de l'Office des Changes*

En ce qui concerne les produits énergétiques, le Maroc dépend totalement des importations en gasoil, essence et Fuel-oils. Il s'agit des produits importés qui connaissent les plus fortes augmentations de leur prix vu que ce dernier a affiché 5193 Dh/t en 2021, en accroissement d'environ 38,5% en glissement annuel. La hausse est très accentuée en janvier 2022/2021 et dépasse les 60%.

Ainsi, treize produits appartenant à trois grands groupes de produits de base ont été sélectionnés pour faire l'objet de l'avis.

<sup>15</sup> Déclaration du directeur général de l'Association des sidérurgistes du Maroc, <https://www.leboursier.ma/sonasid-les-performances-et-perspectives-du-groupe-decryptees-par-ismail-akalay.html>



Tableau n° 1 : Liste des produits concernés par l'avis

Produits alimentaires	Produits énergétiques	Matériaux de construction
Blé tendre → différentes catégories de farines de blé tendre	Gasoil	Ferraille → Acier ou rond à béton
Engrais azotés	Essence	Verre
Beurre	Fuel-oils	Aluminium
Lentilles	Charbon	Cuivre
Lait en poudre		